



CONFERENCE SOCIALE

7 et 8 juillet 2014

TABLE RONDE « AMPLIFIER L'ACTION POUR L'EMPLOI, EN PARTICULIER POUR LES JEUNES, LES SENIORS ET LES PERSONNES EN DIFFICULTE

CONTRIBUTION DE L'ALLIANCE VILLES EMPLOI,

Association des élus territoriaux, maires, maires adjoints, présidents, vice-présidents des EPCI, en charge des politiques de l'insertion et de l'emploi, Présidents des Plans Locaux Pluriannuels d'Insertion et d'Emploi et des Maisons de l'Emploi.

1- LES POLITIQUES D'INSERTION DANS LES TERRITOIRES

Les Collectivités locales participent de façon volontariste, depuis plus de 20 ans, à la déclinaison des politiques territoriales pour l'emploi, dans un souci permanent d'articulation avec les politiques publiques nationales de l'emploi. Elles y participent de façon conséquente en développant des réponses territoriales adaptées aux besoins des publics en recherche d'emploi mais aussi aux besoins des territoires et de leurs acteurs économiques. Afin de développer ces fonctions d'ingénierie territoriale, d'animation du territoire, les collectivités territoriales de premier niveau, les communes et les intercommunalités, ont créé des outils territoriaux, expression de leurs politiques territoriales de la formation, de l'insertion et de l'emploi, les Maisons de l'Emploi et les PLIE.

Ces deux outils territoriaux concourent à la réalisation des objectifs du service public de l'emploi en apportant des services complémentaires à ceux qui sont assurés par Pôle Emploi.

182 MDE et 175 PLIE couvrent partiellement le territoire national, incluant principalement les territoires urbains et rurbains.

En créant et en présidant ces outils territoriaux, les Maires, les Maires adjoints, les Présidents des EPCI et leurs Vice-présidents ont pour responsabilité d'organiser le débat sur les stratégies territoriales de l'emploi en lien avec le développement économique de leur



territoire – et d'animer la mise en œuvre de cette stratégie territoriale en s'appuyant simultanément sur plusieurs leviers pour :

- Prendre en compte les besoins du territoire, de sa population, de ses acteurs économiques,
- Observer et analyser les résultats de ces diagnostics afin de construire des réponses qui sont autant de résolutions des difficultés rencontrées par les populations, aux déficits économiques du territoire et de ses acteurs. Le partenariat avec les PME et les TPE est, en la matière, déterminant.
- Mettre en mouvement la dynamique partenariale afin qu'ensemble les partenaires puissent élaborer des politiques locales d'emploi, d'inclusion active et de formation qualifiante.
- Participer à l'accompagnement des territoires dans le cadre des mutations économiques, développer les filières en tant que passerelles vers la transformation des métiers et de nouvelles niches d'activités, contribuer à anticiper et à accompagner les grands chantiers des territoires (ligne de métro, LGV, grand stade....)
- Accompagner les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et les partenariats publics privés.
- Accompagner les mutations profondes des territoires afin de développer des emplois durables
- Animer le territoire en créant de l'interface entre tous les acteurs, du consensus sur l'élaboration de contrats territoriaux pour l'emploi, l'inclusion active et la formation.
- Apporter des réponses d'accompagnement de proximité individualisé et une mise en cohérence des acteurs et des actions pour un retour à l'emploi durable des personnes à la recherche d'emploi en majorité non-inscrits à Pôle Emploi.

2- LEURS RESULTATS EN FAVEUR DE L'ACCES A L'EMPLOI DES JEUNES, DES SENIORS ET DES PERSONNES EN DIFFICULTE

- Les PLIE

Depuis 2000, les PLIE ont accompagné 518 881 personnes et ont conduit vers un emploi durable 190 894 personnes très éloignées de l'emploi, ayant des difficultés majeures d'insertion, soit 36,7 % de retour à l'emploi, un retour à l'emploi étant considéré à partir d'un maintien à l'emploi pendant au moins 6 mois¹. Si on neutralise toutes les sorties dites « administratives² », **le taux de retour à l'emploi est en moyenne de 42 %**.

Les jeunes représentent en moyenne chaque année 25% des publics accompagnés, les DELD en moyenne 30% et les allocataires du RSA en moyenne 42%.

¹Consolidations des PLIE de 2000 à 2012 éditées par l'Alliance Villes Emploi

²Sorties déménagement, décès, retraites, maladies longues durées, incarcération



Le taux de sortie à l'emploi durable (6 mois dans l'emploi) des publics seniors est de 31,7% en 2012, quasi identique (31%) en 2013 alors que la situation de l'emploi s'est nettement dégradée.

- La clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi

Pour l'année 2013, les 148 MDE et PLIE dotées d'un logiciel commun ont facilité :

- la réalisation de 7 302 603 heures d'insertion (5 900 953 h en 2012 +24%)
- correspondant à 29 630 contrats de travail (23 345 en 2012 +27%)
- au profit de 18 536 participants (14 743 en 2012 + 26%).

L'évolution positive des clauses sociales est à souligner :

- 1 389 maîtres d'ouvrage concernés sur l'année (1044 en 2012) soit + 33%
- 5 257 opérations en cours sur la période (4346 en 2012) soit + 21%
- 23 532 marchés en cours sur la période (17 896 en 2012) soit + 31.5%

Parmi les participants, 34% sont des jeunes et 26% ont 41 ans et plus dont 9% plus de 50 ans.

3 –Le DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIERES

Les Maisons de l'Emploi et les PLIE concourent aujourd'hui très largement à mobiliser l'ensemble des partenaires sur l'impact, dans le domaine de l'emploi, des orientations des politiques de développement durable et notamment dans la filière du bâtiment et des énergies renouvelables : information, orientation, formation, acquisition des compétences et évolution des emplois, et dans d'autres filières majeures inscrites dans la Transition Energétique. Un partenariat étroit avec l'ADEME sur 43 territoires et l'implication forte dans un projet européen dans la filière du bâtiment démontrent leur implication et leur efficacité pour développer des plans de Gestion Prévisionnelle et d'adaptation des compétences à l'évolution des emplois verdissants ou verts.

Pour atteindre d'ici à 2020 l'objectif général de montée en compétences dans les champs de l'efficacité énergétique et des EnR de tous les professionnels de chantier, trois axes stratégiques sont apparus essentiels: La stimulation par le marché de la montée en compétences ; le développement d'une offre de formation et de services facilitant la montée en compétences des entreprises du secteur ; la gestion des qualifications et du flux des professionnels.



4- LES PROPOSITIONS DE L'ALLIANCE VILLES EMPLOI

- **Renforcer les partenariats** entre les PLIE, les Conseils généraux et Pôle emploi pour optimiser l'orientation et l'accompagnement renforcé des publics les plus de difficulté dans les dispositifs d'inclusion sociale et professionnelle.

La méthodologie PLIE permet d'obtenir des résultats significatifs. **Il faudrait que les enveloppes FSE ne soient en aucune façon diminuées pour les PLIE dans la programmation 2014 -2020 (ce qui n'est pas le cas à ce jour).**

- **Conforter** l'inscription du développement de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les politiques nationales de l'emploi et des marchés publics, le rôle confié aux facilitateurs de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi.

L'Alliance Villes Emploi a eu à cœur d'inscrire le développement de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les politiques nationales de l'emploi et des marchés publics. Ainsi et afin de stabiliser ce dispositif innovant et fragile, elle anime depuis quelques mois un groupe de travail « institutionnel » afin de consolider les fondamentaux de la clause sociale.

Le SAE, la DAJ, la DGEFP, l'OBSAR, les partenaires sociaux, les têtes de réseau de l'IAE sont membres de ce groupe.

Ce groupe souhaite ainsi être force de proposition auprès du gouvernement pour qu'un texte de loi ou réglementaire puisse être publié. Cela serait de nature à ancrer définitivement le dispositif de la clause dans les politiques de l'insertion et de l'emploi.

- Dans le cadre des fonds européens pour la « Garantie pour la jeunesse » **mobiliser les Maisons et les PLIE**, à partir des actions de GPTEC développées dans les territoires, pour sensibiliser les jeunes sur les évolutions des filières professionnelles dans leurs territoires et co-construire avec les acteurs des passerelles d'adaptation et de formation adaptées à la transformation des métiers et aux nouvelles niches d'activités.



- **Stabiliser et pérenniser les Maisons de l'Emploi** sur leurs valeurs ajoutées : animation territoriale, mise en mouvement des territoires, pilotage de projets de développement territorial impliquant une mise en synergie des acteurs sociaux et des acteurs économiques, de projets d'anticipation des mutations économiques ou de GPEC territoriale avec une contractualisation pluriannuelle permettant aux publics des territoires de bénéficier des résultats des plans d'actions mis en œuvre.
- **S'appuyer sur les MDE pour développer les nouvelles filières en cohérence avec les orientations de la Transition énergétique, montée en compétence des ouvriers et artisans du bâtiment, filière des métiers de la mer, filière des matériaux bio-ressourcés...**

Lien pour télécharger la consolidation PLIE 2012 :

<http://www.ville-emploi.asso.fr/wp-content/uploads/docs/Consolidation-des-PLIE-2012.pdf>

Lien pour télécharger la consolidation MDE 2012 :

<http://www.ville-emploi.asso.fr/wp-content/uploads/docs/Consolidation-des-MDE-2012.pdf>

Lien pour télécharger la consolidation Clauses 2012 :

<http://www.ville-emploi.asso.fr/wp-content/uploads/docs/Consolidation-Clauses-Sociales-2012.pdf>

Lien pour télécharger la feuille de route de la montée en compétences des ouvriers et des artisans du bâtiment

<http://france.buildupskills.eu/sites/default/files/Feuille%20De%20Route%20VERSION%20APPROUVE%20avec%20lettres%20-%2025%20novembre%202013.pdf>